

**David NIGET**

CERHIO - Université d'Angers et Université catholique de Louvain  
([david.niget@uclouvain.be](mailto:david.niget@uclouvain.be))

*Expertise médico-pédagogique et délinquance juvénile en Belgique au XX<sup>e</sup> siècle*

Cette communication propose de considérer l'influence de l'expertise médico-pédagogique sur la justice des mineurs, en Belgique, au XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'examiner plus particulièrement la construction d'un tel discours dans les pratiques quotidiennes des « experts » scientifiques dans les centres d'observation pour garçons (Mol) et pour filles (Saint-Servais), entre 1913 et 1965. Préconisée par la loi belge de protection de l'enfance de 1912, cette technique reprend le modèle expérimental des sciences naturelles se fondant sur l'observation dans un environnement « sans contraintes », mais aussi sur l'expertise en laboratoire (mesures biométriques, tests moteurs et psychologiques, etc.). Cette pratique nouvelle reflète non seulement un changement important dans la problématisation de la délinquance juvénile, mais elle a également créé un nouvel espace institutionnel pour les professionnels au sein même de la justice des mineurs. Ces procédures d'expertise ont également suscité, de la part des jeunes sous observation, différentes formes d'appropriation, de résistances, voire de subversion des savoirs experts. S'appuyant sur les dossiers individuels des jeunes délinquant-e-s placé-e-s en observation, archives d'une grande richesse documentaire, cette communication s'interrogera sur la possibilité, à travers ce type d'archive, de capter la parole des acteurs, et en particulier celle des jeunes. On sera attentif aux procédés de « mise en écriture des individus » et à la possibilité, malgré la dimension très normative des documents, de toucher à la subjectivité des jeunes observés.

Cette communication examinera la façon dont les comportements « à risque » ont été traduits en carences médicales et psychologiques. On s'interrogera sur la façon dont les professionnels, et notamment les éducateurs, se sont appropriés des savoirs experts auxquels ils n'avaient pas toujours été formés. Il s'agira enfin de considérer comment les jeunes, sujets de l'observation, ont pu en devenir acteurs, et en particulier comment les procédures d'assignation de l'expertise psychologique ont pu constituer le socle de leur résistance à l'égard de l'autorité qui entendait les gouverner.